

TARIFS MUNICIPAUX

Année scolaire 2024/2025

Vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif si **votre quotient familial est inférieur à 2 600 €** :

Allocataire CAF : Vérifier votre **numéro allocataire CAF** et le **code postal** de votre adresse sur la fiche de renseignements périscolaire dans la rubrique « édition de documents » de votre espace citoyens.
Les modifications éventuelles sont à transmettre par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Allocataire MSA : **Attestation de paiement du mois d'Aout 2024** à transmettre à l'accueil de la mairie pour le service finances ou par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Non allocataire : **Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022** et une copie du **livret de famille** à transmettre à l'accueil de la mairie pour le service finances ou par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Accueil (garderie)

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin 7h30 – 8h10	Accueil du soir (tarif à la demi-heure) 17h00 – 19h00
A – B – C – D	0 ≤ QF < 810	1,12	0,57
E – F – G	810 ≤ QF < 1223	1,43	0,75
H – I – J – K	1223 ≤ QF ≤ 2600	1,75	0,93

Dépassement horaire (1/4 d'h commencé) après 19h

Pause méridienne et accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Pause méridienne (repas)	Accueil de loisirs par demi-journée	Accueil de loisirs par journée
A	QF < 413	1,17	1,68	2,80
B	413 ≤ QF < 604	1,72	2,41	4,02
C	604 ≤ QF < 703	2,22	2,85	4,75
D	703 ≤ QF < 810	3,16	3,31	5,52
E	810 ≤ QF < 945	3,63	3,83	6,39
F	945 ≤ QF < 1071	4,26	4,47	7,45
G	1071 ≤ QF < 1223	4,80	5,06	8,43
H	1223 ≤ QF < 1512	5,49	5,97	9,96
I	1512 ≤ QF < 1959	5,97	7,16	11,93
J	1959 ≤ QF < 2600	6,48	8,39	13,98
K	QF ≥ 2600	7,00	9,06	15,10
Hors commune	Pas de tarif dégressif	7,74	x	x

Droit d'inscription à l'accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	TARIF (année scolaire)
A – B – C	4.34
D – E – F	6.00
G – H	9.20
I – J – K	12.78

Accueil de loisirs
En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ heure commencé (fermeture à 19 h).

Micro-Crèche

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Si un changement de situation intervient auprès de la CAF dans l'année (ex : naissance...), il est impératif d'avertir le service finances à finances@betton.fr.

Vous pouvez effectuer une simulation de votre tarif PSU sur www.mon-enfant.fr.
- calcul du prix d'accueil

Micro-Crèche
En cas d'absence injustifiée, le tarif PSU sera appliqué pour la Micro-crèche.
En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ d'heure commencé.